

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085

**MÉMOIRE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE DE
TROIS-PISTOLES/NOTRE-DAME-DES-NEIGES
EN FAVEUR DU PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU**

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

LE 27 OCTOBRE 2015
DANS LE CADRE DU

PROJET DE RÉALISATION DU PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU DANS
LES MRC DES BASQUES ET DE RIMOUSKI-NEIGETTE

PAR
CHARLES LAVOIE
PRÉSIDENT
CHAMBRE DE COMMERCE DE
TROIS-PISTOLES/NOTRE-DAME-DES-NEIGES
OCTOBRE 2015

1.1 MISSION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La mission de la Chambre de commerce est de favoriser la croissance des affaires de ses membres, d'assurer le développement socio-économique de son territoire et de servir l'intérêt de ses membres. Par l'exercice de son leadership, la Chambre exerce les représentations et pressions requises auprès des diverses instances concernées.

La Chambre compte actuellement plus de 66 membres.

1.2 VISION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE TIRÉE DE SA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2013-2018

- La Chambre sera un leader et une voix forte du milieu des affaires de Trois-Pistoles et Notre-Dame-Des-Neiges.
- La Chambre de commerce aura suscité la fierté, le dynamisme économique et un engagement constructif des gens d'affaires dans le développement de la collectivité.
- La Chambre de commerce entretiendra des liens de collaboration avec les organismes de développement, les municipalités et toutes les organisations voués au développement socioéconomique local et régional.

1.3 OBJECTIFS (les principaux)

- Regagner la confiance de la population, des investisseurs et nouveaux résidents envers la région de Trois-Pistoles et des Basques.
- Accroître la vitalité économique du territoire et des entreprises.
- Répondre aux besoins et représenter les intérêts des membres.

1.4 PRÉOCCUPATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Depuis la reprise de ses activités en 2013, la Chambre a eu comme mandat des organismes de développement économique et municipal de tenter de redynamiser le secteur économique des Basques. Perte d'emplois et départs des jeunes vers l'extérieur ont provoqué un climat de morosité sur notre territoire. C'est pourquoi, lorsque le projet de Parc éolien Nicolas-Riou a fait l'objet d'une annonce officielle, la Chambre y a vu une possibilité d'amener un vent de changement. D'autant plus que la MRC des Basques et ses municipalités sont parties prenantes au projet, ce qui procurerait des retombées économiques à long terme. Toutefois, des appréhensions, parfois justifiées, nous font craindre des effets négatifs sur la réalisation du projet et sur l'effet de démobilisation qu'il pourrait avoir sur nos élus et notre population. Nous vous présenterons, donc, nos arguments en faveur de ce projet sous trois angles : environnemental, social et économique.

2. ASPECT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

L'énergie éolienne constitue une source d'énergie parmi les moins polluantes. Contrairement au gaz de schiste et à l'énergie pétrolière et même les barrages électriques, les conséquences sur l'environnement sont de beaucoup inférieures. Même les groupements écologiques appuient ce type d'énergie propre et renouvelable.

Selon nous, l'emplacement géographique du parc éolien dans la MRC des Basques limite au maximum ces impacts sur l'environnement. Visuellement, il est placé à plus de 10 kilomètres de la route 132 et est situé sur un territoire principalement forestier. Donc, peu de terre agricole serait sacrifiée et la distance des éoliennes avec les habitations respecte les règlements de contrôle intérimaire établis par les municipalités de la MRC.

Concernant le bruit, selon l'Institut national de la santé publique du Québec, les éoliennes n'entraîneraient pas d'impact sur la santé auditive des personnes vivant à proximité (voir rapport du BAPE - Projet éolien de Pierre-de Saurel).

Le promoteur privé prévoit démanteler les éoliennes à la fin du projet ainsi que la partie visible des bases de ciment, ce qui réduirait grandement l'impact visuel sur l'environnement.

Le promoteur a fait ses devoirs en réalisant des études environnementales concluantes sur les impacts réduits sur les espèces animales.

3. ASPECT SOCIAL DU PROJET

La participation de la MRC des Basques dans la société en nom collectif « Énergie Éolienne Bas-St-Laurent snc », comme partenaire financier au projet à plus de 50 %, témoigne à notre avis, d'une acceptation sociale du projet. La MRC des Basques et ses onze municipalités ont été élues pour représenter les intérêts de leur population. Les séances d'informations publiques, tenues sur son territoire, témoignent d'un processus d'acceptation sociale. Un projet semblable dont le promoteur serait à 100 % privé n'aurait pas cet avantage.

D'un point de vue provincial, le projet respecte la stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui retient le développement d'une filière éolienne dans ses priorités. Cette stratégie résulte en outre d'une consultation publique, donc d'une forme d'acceptation sociale.

4. ASPECT ÉCONOMIQUE DU PROJET

Du point de vue d'un citoyen-investisseur, le projet apparaît en terme de rendement financier, très positif pour la MRC des Basques. Un profit annuel estimé en terme de ventes d'électricité et de redevances de plus d'un million et demi de dollars, comparativement à un remboursement annuel en capital et intérêt de 500 000 \$ environ sur l'emprunt prévu. C'est donc plus d'un million de dollars qui serait injecté non pas dans la poche d'une compagnie privée, mais dans notre MRC au profit de ses citoyens. La création d'un Fonds Éolien de développement régional annoncé par la MRC, permettra également de s'assurer qu'une partie de cet argent neuf sera investie directement pour le développement économique de la région. Pour le reste des profits, les élus municipaux auront le pouvoir, de par leur gérance de la MRC, de s'assurer que l'utilisation de cet argent soit au profit de la collectivité.

4. ASPECT ÉCONOMIQUE DU PROJET (suite)

La structure légale du projet qui fait de la MRC un commanditaire, limite sa responsabilité financière à sa mise de fonds, puisque le contrat de société n'oblige pas celui-ci à cautionner ou assumer des dettes à un montant supérieur. C'est l'entreprise privée, le commandité qui assume ce risque.

Le risque financier du projet se résume surtout à la possibilité de ne pas produire, à cause de la force des vents, suffisamment d'électricité comparativement à la quantité exigée par contrat par Hydro-Québec. Ce risque semble faible car le potentiel de production annuelle d'énergie estimée est bien au-delà de l'obligation de livraison définie au contrat d'approvisionnement en électricité. Bien au contraire, le rendement financier du projet pourrait être supérieur si la production moyenne estimée est atteinte. C'est d'ailleurs le phénomène que l'on observe actuellement pour le projet Roncevaux près de Rivière-du-loup.

La présence d'un partenaire privé, soit EDF, qui a déjà réalisé des projets semblables, procure une expertise importante dans la réalisation du projet.

Les retombées liées à l'investissement de 500 millions dans notre milieu ne seraient pas négligeables non plus. Même si le plus gros du montant irait au fabricant d'éoliennes, la construction de 33 kilomètres de chemins, de 33 traverses de cours d'eau, la construction d'un bâtiment d'exploitation et les bases de ciment pour les éoliennes profiteraient à nos entrepreneurs. Sans compter les retombées au niveau de la restauration, de l'hébergement et autres de l'arrivée massive de travailleurs pendant la construction.

La création de 5 à 10 emplois permanents pendant 25 ans génèreraient des retombées également intéressantes pour le milieu.

La réalisation du projet permettrait également une diversification des sources de revenus pour la MRC et les municipalités. Dans le contexte actuel, où les municipalités doivent gérer de façon de plus en plus serrée, cette source de revenus supplémentaire serait le bienvenu dans notre milieu dévitalisé.

Concernant les effets d'un parc éolien sur la valeur marchande des propriétés situées à proximité, une étude réalisée aux États-Unis en 2003, sur plus de 25 000 transactions de propriétés à partir desquels les éoliennes sont visibles, ne révélerait aucun impact. Ce fait est déclaré par un représentant du Ministère du développement durable dans le rapport du BAPE sur le projet éolien Pierre-de Saurel.

CONCLUSION

En tant que Chambre de Commerce, nous sommes soucieux du développement économique de notre MRC, il en va de notre survie. Toutefois, nous comprenons les préoccupations des citoyens situés à proximité du Parc. Dans ce sens, nous croyons qu'un comité de suivi devrait être formé pour s'assurer que le déroulement des travaux se réalise comme il a été prévu et minimiser les impacts sur l'environnement animal et humain.

Concernant les retombées pour nos membres, afin de les maximiser, nous nous engageons à collaborer avec le promoteur afin de maximiser les retombées pour nos entrepreneurs locaux.

Nous croyons qu'il s'agit d'un excellent projet en terme de développement durable. L'énergie éolienne est parmi les moins dommageables pour l'environnement et permettrait à la MRC d'améliorer sa prospérité économique et serait porteur de progrès social de part la participation du milieu à sa réalisation.

Nous espérons que nos commentaires auront servi à partager de l'information pertinente et aidera à convaincre les commissaires du BAPE de l'importance d'appuyer ce projet.